

MISE AU POINT SUR LES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ DE LA PLACE DU BOURNHOU

Depuis l'inondation de 2007, trois mandatures ont été nécessaires pour enfin obtenir à la fois les conseils techniques et les crédits indispensables à la mise en sécurité de la place du Bournhou par une réouverture du lit de l'Hunargues. Outre le souci primordial d'éviter d'éventuelles pertes humaines au cas où un tel cataclysme – toujours imprévisible à long terme – se reproduirait, il s'agissait de rendre aux locaux attenants leur valeur pleine et entière, actuellement fortement entamée par leur situation en zone inondable.

De même, la grande halle ne peut continuer à abriter de nombreuses activités, dont le marché hebdomadaire, que sous certaines conditions contraignantes.

Alors que l'été dernier, l'ensemble des Cassagnols ont pu se réjouir, après tant d'années, de voir enfin le début des travaux, sous la forme de sondages de terrain, une nouvelle entrave est survenue.

L'un des riverains, pourtant directement concerné par cette mise en sécurité et ayant donné son accord verbal lors des réunions de concertation organisées par la municipalité, s'est soudainement considéré lésé par les travaux à venir et l'ensemble du projet.

Il a saisi la justice et la poursuite des travaux est maintenant assujettie à la décision du juge. Même si les arguments portés par la mairie et son avocat ne laissent guère douter de cette

décision, les retards déjà constatés (et subis) risquent d'avoir un effet néfaste, notamment au niveau du financement et du lancement des appels d'offres.

Ainsi, une seule personne, pour garder un avantage – en outre nullement prouvé – met en péril ou, pour le moins, retarde au-delà du raisonnable, un aménagement d'intérêt général et de sécurité publique que trois municipalités ont eu tant de mal à mener à bien après de multiples et patientes démarches auprès du département, de la région et même de l'État.

L'ensemble du conseil municipal se devait de vous tenir informés de ces derniers aléas.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Un dispositif technique a été mis en place afin de permettre l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit.

Depuis le 15 novembre 2015, l'éclairage public est interrompu sur le secteur des lotissements les Chênes, de la Croix longue et d'une partie de l'avenue de Naucelle, entre minuit et 6 h du matin. Après une année de fonctionnement, la comparaison avec les chiffres de 2015 montre une baisse de consommation de 5 830 kWh et une économie de 580 € TTC (abonnement et taxes comprises pour environ 34 lampes). Prochainement, l'interruption nocturne de l'éclairage public sera mise en place sur le secteur de la gendarmerie et de l'avenue de l'Aérodrome ainsi qu'à Céor.

Outre l'aspect financier, plusieurs

raisons incitent à étendre cette extinction :

- limitation de la consommation (donc de la production) d'énergie ;
- respect de la loi puisque la pollution lumineuse est désormais légiférée ;
- protection de la biodiversité et de la santé humaine par le respect du cycle jour-nuit ;
- préservation du ciel pour son observation.

LISTES ÉLECTORALES

Il est rappelé à toutes les personnes en âge de voter qu'elles doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016 inclus afin que l'inscription prenne effet dès les élections prévues en 2017.

Inscription sur les listes électorales :

- soit directement en mairie : une permanence sera assurée le samedi 31 décembre de 10 h à 12 h à la mairie.
- soit en ligne sur service-public.fr
- soit par correspondance.

Si vous avez changé d'adresse au sein de la commune, vous devez le signaler par écrit à la mairie.



SERVICES

SECRETARIAT DE MAIRIE ET ÉLUS

SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouvert du lundi au vendredi
9h/12h – 14h/17h

05 65 46 70 09

www.cassagnes-begonhes.fr
mairie-cassagnes12@orange.fr

Secrétaire de mairie : Christel Henry
Adjoint administratif : Céline Marty

PERMANENCES

Michel Costes (maire) : mardis et vendredis matin et sur rendez-vous

Francis Bounhol (1^{er} adjoint) et François Gaultier de Kermaal (2^e adjoint) : jeudis matin
Clarisse Albinet Lagarde (3^e adjoint) et Julien Fraysse (4^e adjoint) : sur rendez-vous.

DÉCHETTERIE DE SALMIECH

05 65 74 45 61

Horaires d'hiver : mardi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h ; samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

MÉDIATHÈQUE

05 65 74 71 01

bibliotheque.cassagnes@gmail.com

Horaires :

3^e lundi du mois : 10h/12h

Mardi : 16h/18h

Mercredi : 14h 30/16h 30

Vendredi : 10h/12h

Samedi : 10h/12h et

14h 30/16h 30

Création graphique, mise en page et relecture : le borogove
12120 Cassagnes-Bégonhès.



LA FEUILLE

lettre d'information municipale

Cassagnes-Bégonhès

Décembre 2016

AGENDA DES MANIFESTATIONS

(Sous réserve de modifications.)



Toutes les animations sont gratuites, grâce au soutien et à la participation de la municipalité, de la communauté de communes et des associations du village.

SAMEDI 17 DÉCEMBRE

- Portes ouvertes des pompiers de 10 h 30 à 12 h.
- Portes ouvertes de l'aéroclub du Ségala avec **surprise du père Noël** de 14 h à 15 h (aérodrome de Cassagnes).
- Spectacle de la compagnie Les mots à la bouche, « Le métier à rêver », à 15 h 30 à la salle des fêtes, suivi du goûter.

MERCREDI 21 DÉCEMBRE

- Atelier sculpture et peinture sous la halle, de 14 h 30 à 16 h.
- Lecture « l'hiver à petits pas » à la bibliothèque, de 14 h 30 à 16 h.
- Promenade en calèche avec le père Noël, d'un lieu à l'autre, suivie d'un goûter.

JEUDI 22 DÉCEMBRE

Pièce de théâtre « Le Jour de l'italienne » par les comédiens au chariot, salle des fêtes à 20 h 30.

VENREDI 23 DÉCEMBRE

Vin chaud et vente de livres d'occasion sur le marché.

ET AUSSI : quine des artisans et commerçants le 22 janvier : cartons à gagner durant toute la période chez les commerçants.

JANVIER

DIM. 22

Quine (Artisanat et commerce cassagnols)
salle des fêtes – après-midi

DIM. 22

Vœux de la municipalité
salle du conseil municipal – 12 h

FÉVRIER

SAM. 4

Soupe au fromage (APE école publique) – salle des fêtes – soirée

DIM. 12

Quine (Sport quilles)
salle des fêtes – après-midi

MAR. 21

Thé dansant (Joyeux Drilles cassagnols)
salle des fêtes – après-midi

MARS

SAM. 11

Soirée « gratuits » (Sport quilles)
salle des fêtes
soirée

SAM. 18

Soupe au fromage (APE école et collège Sainte-Marie)
Salmiech – soirée

MAR. 21

Thé dansant (Joyeux Drilles cassagnols)
salle des fêtes
après-midi

DIM. 26

Quine (ADMR)
salle des fêtes
après-midi

LUN. 27

Conférence-débat « l'alimentation dans sa globalité : santé et plaisirs » (association 24boost) – salle du conseil municipal – soirée

À LA MÉDIATHÈQUE

Les samedis 24 et 31 décembre la médiathèque sera fermée.
Bonnes fêtes !

Cercle de lecture :
Lundi 23 janvier à 20 h 30

Expositions

• **Motifs perses**, série de 24 feuillets aux motifs répétés. À la disposition des enfants sur place : « Ouvre grand tes yeux », jeu d'observation sur les formes et couleurs issues des motifs exposés. Une sélection d'ouvrages sur l'Iran complète l'exposition. **Jusqu'au 7 janvier**

• **Calligraphie et livres d'artistes**, avec l'aimable participation d'Élisabeth Abgrall et en partenariat avec la médiathèque départementale de l'Aveyron (MDA) **Du 10 janvier au 11 mars**

L'ÉTAT CIVIL DE NOTRE NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La naissance de notre nouvelle communauté de communes découle directement de la loi NOTRÉ (Nouvelle organisation territoriale de la République).

Après un périple parlementaire de deux ans, le parlement a adopté définitivement, le 16 juillet 2015, le projet de loi sur la répartition des compétences entre les collectivités.

QUE CHANGE LA LOI NOTRÉ POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Le texte confirme la montée en puissance des régions et des intercommunalités, mais sans que cela se fasse au détriment des départements. Il confie aux régions l'économie et les grandes orientations stratégiques, aux départements la solidarité, et au bloc communal les services de proximité.

La taille minimale des intercommunalités est fixée à 15 000 habitants sauf exception (notamment dans les zones de montagne où le seuil est fixé à 5 000 habitants). Elles seront obligatoirement chargées de la collecte et du traitement des déchets, de la promotion touristique, des aires d'accueil des

gens du voyage, de l'aménagement de l'espace et, à partir de 2020, de l'eau et de l'assainissement. Les autres compétences se répartiront entre intercommunalité et communes.

Chaque compétence est une action locale dont la nature et la responsabilité sont définies par les élus des communes au profit de la population.

En 2016, en application de la loi NOTRÉ, le préfet, a élaboré un Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Il a été amendé par la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) dans laquelle siègent des représentants de communautés de communes. Après la phase de concertation, le préfet a validé, le 24 mars 2016, le schéma départemental des périmètres des futures communautés de communes.

UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR LE SÉGALA

La nouvelle communauté de communes réunit deux communautés de communes existantes : le Pays baraquevillois et le Pays naucellois ; et trois communes :

Calmont, Sainte-Juliette-sur-Viaur et Cassagnes-Bégonhès. C'est donc le regroupement de 23 communes que prévoit le Schéma départemental de coopération intercommunale à partir du 1^{er} janvier 2017, pour une population totale de 17 780 habitants.

Une étude s'est déroulée de juillet à novembre 2016, afin de définir les contours de cette nouvelle communauté de communes.

Les travaux ont été préparés par un comité de suivi composé de Didier Mai Andrieu, président de la communauté de communes du Pays baraquevillois ; André Bories, vice-président ; Jacques Barbezange, maire de Baraqueville ; Anne Blanc, présidente de la communauté de communes du Naucellois ; Jean-Pierre Mazars et Jacky Vialettes, vice-présidents ; Christian Vergnes, président de la communauté de communes Viaur-Céor-Lagast ; Simon Worou, maire de Sainte-Juliette-sur-Viaur et Michel Costes, maire de Cassagnes-Bégonhès. Le bureau d'étude BST Consultants a été recruté afin d'apporter une aide à la réflexion.



Lors des visites de terrain, une halte dans les locaux de la communauté de communes Viaur-Céor-Lagast.

Plusieurs réunions ont été mises en place :

- 4 juillet 2016 : mise au point de la démarche d'étude et du calendrier ;
- 3 août 2016 : état des lieux des communautés de communes existantes ;
- 13 septembre 2016 : état des lieux sur les effectifs et les compétences et proposition d'un organigramme ;
- 27 septembre 2016 : réflexion sur les compétences « développement économique » et « aménagement de l'espace » ;
- 11 octobre 2016 : détermination de l'organisation de la future communauté de communes et travail sur les compétences « équipements culturels et sportifs » et « urbanisme » ;
- 3 novembre 2016 : perspectives financières et approfondissement sur la compétence « action sociale » ;
- 15 novembre 2016 : élaboration du calendrier prévisionnel de démarrage de la communauté de communes et travail sur la compétence « scolaire ».

En parallèle, le comité de pilotage a organisé des visites destinées aux élus. Il s'agissait de connaître les différents sites construits et développés par les communautés de communes, susceptibles d'être repris dans la future communauté de communes pour l'exercice de ses compétences.

- Samedi 3 septembre 2016, visite de sites de la communauté de communes Viaur-Céor-Lagast :
 - parc d'activités de Montvert situé près de Ceignac ;
 - zone d'activités de Plaisance localisée à Cassagnes-Bégonhès ;

- local de l'Antenne solidarité Lévézou Ségala ;
- sites petite enfance de la mairie de Cassagnes-Bégonhès.
- Samedi 1^{er} octobre 2016, visite de sites du Pays baraquevillois :
 - site de la future bibliothèque, relais d'assistantes maternelles et siège administratif de la communauté de communes, à Baraqueville ;
 - écoles de Moyrazes et de Bousac ;
 - parc animalier de Pradinas ;
 - complexe des métiers d'arts de Sauveterre-de-Rouergue.
- Samedi 15 octobre 2016, visite de sites du Pays naucellois :
 - résidence des Platanes ;
 - maison du centre social et culturel du Naucellois ;
 - maison des Cent Vallées ;
 - Terre Ségala ;
 - complexe sportif.

Le comité de pilotage a lancé auprès des 23 conseils municipaux une consultation sur le nom de la future communauté de communes. Cinq propositions ont été émises : CC Cœur de Ségala ; CC du Pays ségali ; CC du Haut-Ségala ; CC Ségala vallées ; CC Ségala cent vallées. Les résultats du vote ont été communiqués à la fin du mois de septembre.

Le nom retenu est : **Pays Ségali communauté.**

La nouvelle communauté de communes sera organisée en deux sites :

- le siège social et administratif à Baraqueville ;
- le pôle technique à Naucelle.

 Elle comprendra 93 salariés, répartis entre les différents services.

LES FUTURES COMPÉTENCES PROPOSÉES PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE

Compétences obligatoires :

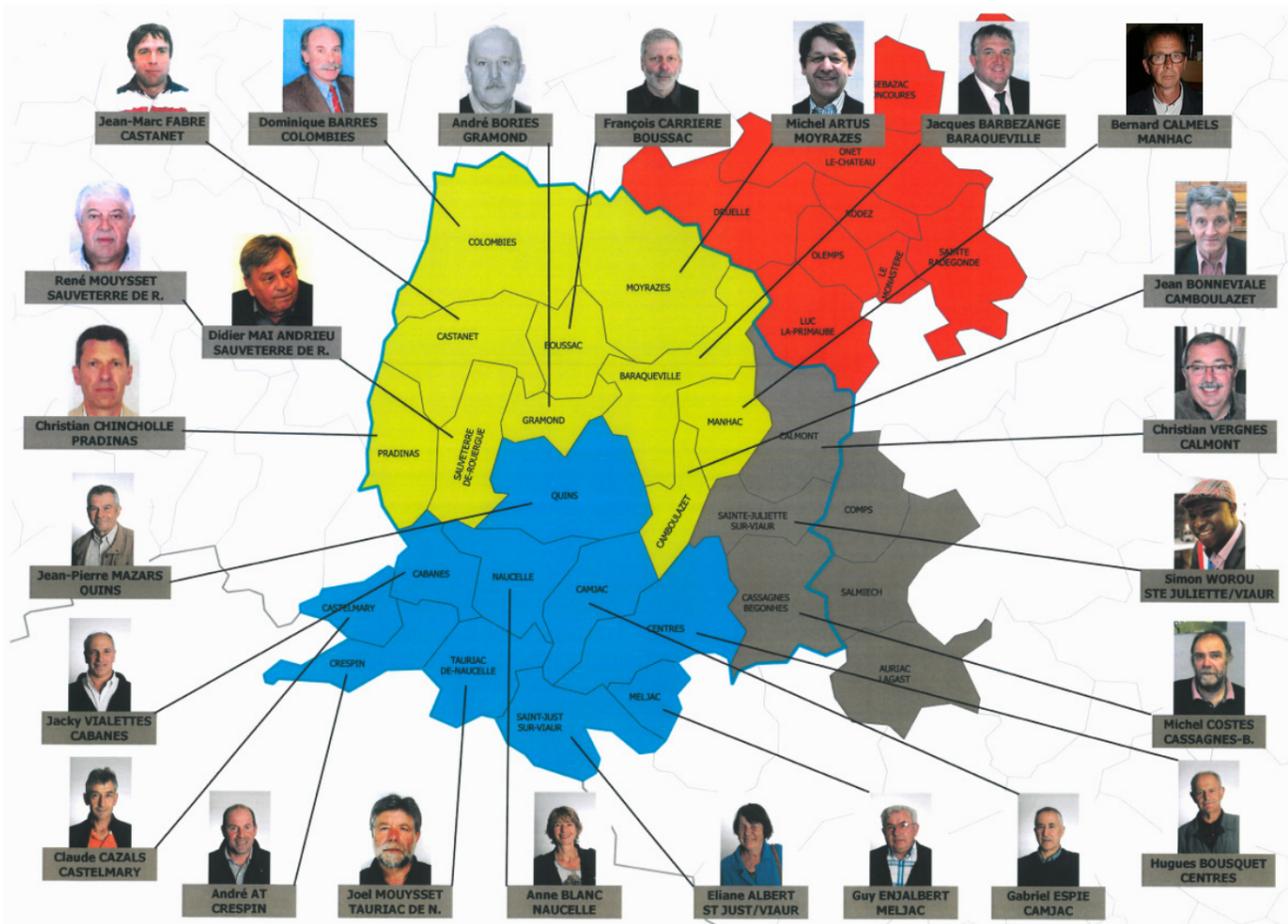
- Aménagement de l'espace, dont l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ;
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets (pour l'accès des habitants de Cassagnes-Bégonhès à la déchetterie de Salmiech, une convention sera signée avec la communauté de communes du Pays de Salars) ;
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (à compter du 01/01/2018) ;
- Assainissement (à compter du 01/01/2020) ;
- Eau (à compter du 01/01/2020).

Compétences optionnelles :

- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Action sociale d'intérêt communautaire, qu'elle peut confier en tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale.

Compétences facultatives :

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- Écoles du territoire du pays Baraquevillois (compétence existante) ;
- Assainissement non collectif.



Les maires des 23 communes et présidents des communautés de communes en 2016.